



FICHE DE DONNEES DE SECURITE FRC FLUX REMOVER C, BULK PACKAGE

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	FRC FLUX REMOVER C, BULK PACKAGE		
NO DE PRODUIT :	MCC-FRCL, MCC-FRCG, MCC-FRCP, MCC-FRCD		
DISTRIBUTEUR	MICROCARE EUROPE, BVBA Havendoklaan 19 1804 Cargovil - Vilvoorde Belgium +32 251 95 05	FABRICANT	MICROCARE CORPORATION 595 John Downey Drive New Britain, CT 06019 United States of America CAGE: OATV9 +1 860-827-0626 +1 860-827-8105 techsupport@microcare.com
PERSONNE À CONTACTER	techsupport@microcare.com		

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Nocif : possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION (1999/45) Xn;R20/21/22, R68/20/21/22. R52/53.

POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs. Les gaz ou les vapeurs déplacent l'oxygène (asphyxiants).

POUR L'HOMME

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche. Dermatite mineure, éruption cutanée.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
1,1,1,2,3,4,4,5,5,5-decafluoropentane	420-640-8	138495-42-8	30-60%	R52/53.
MÉTHANOL	200-659-6	67-56-1	1-5%	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25
TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE	205-860-2	156-60-5	30-60%	F;R11 Xn;R20 R52/53

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée.

INHALATION

Aller à l'air frais et se reposer. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène.

FRC FLUX REMOVER C, BULK PACKAGE

INGESTION

Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé.

RISQUES PARTICULIERS

Éviter le contact avec les flammes nues et les surfaces chaudes à cause du risque de formation de produits de décomposition corrosifs et toxiques.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Éviter le rejet dans l'environnement.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Ne pas rejeter des quantités importantes à l'égout, mais les enlever à l'aide de matière absorbante. Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Ramasser les déversements avec une pelle, un balai ou similaires, et réutiliser si possible. Éliminer les grandes quantités de déversement/de déchets conformément à la réglementation municipale.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage non spécifié. Ce produit est ininflammable.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
		200 ppm	260 mg/m ³	1000 ppm	1300 mg/m ³	
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m ³	1000 ppm	1300 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



FRC FLUX REMOVER C, BULK PACKAGE

MESURES D'INGÉNIERIE

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs. Lors des travaux dans des espaces confinés ou peu ventilés, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Appareil respiratoire autonome avec masque complet.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination.

MESURES D'HYGIÈNE

Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

PROTECTION DE LA PEAU

En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécial.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide clair		
COULEUR	Incolore		
ODEUR	Odeur faible Éther		
DESCRIPTION DE LA VOLATILITÉ	Volatil.		
SOLUBILITÉ	Légèrement soluble dans l'eau.		
UDF Phrase 1	Ce produit est ininflammable.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	37 C / 99 F	TENSION DE VAPEUR (air=1)	4.0
PRESSION DE VAPEUR	65 kPa 20 C / 77 F	VOLATILE PAR VOLUME (%)	100
CONCENTRATION DE SATURATION (ppm)	600	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	7.5
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	9.0		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les flammes nues et les surfaces chaudes à cause du risque de formation de produits de décomposition corrosifs et toxiques.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

MATIÈRES À ÉVITER

Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Métaux en poudre.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz toxiques et corrosifs peuvent se produire. Hydrocarbures halogénés. Fluorure d'hydrogène (HF). Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire et entraîner la toux, une respiration asthmatique et de la dyspnée.

INGESTION

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

FRC FLUX REMOVER C, BULK PACKAGE

CONTACT AVEC LES YEUX

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

SYMPTÔMES

Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Appellation	MÉTHANOL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	13000 mg/kg (oral rat)
Appellation	TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	1235 mg/kg (oral rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	>5000 mg/kg (oral lapin)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	24100 ppm/4 h (inhalation rat)

AUTRES DANGERS POUR LA SAN

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Appellation	1,1,1,2,3,4,4,5,5,5-decafluoropentane
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>5,000 mg/kg (oral rat)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	11,100 ppm/4 h (inhalation rat)
Appellation	PENTAFLUOROBUTANE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>2000 mg/kg (oral rat)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	25000 ppm/4 h (inhalation rat)

AUTRES DANGERS POUR LA SAN

CIRC Ne pas listé. OSHA Non Réglementé.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

FRC FLUX REMOVER C, BULK PACKAGE

Appellation	MÉTHANOL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	1368
Appellation	TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE

Écotoxicité

Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	1350
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	220

Mobilité

La solubilité du produit dans l'eau est faible.

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Dégradabilité

Aucunes informations disponibles.

Appellation	1,1,1,2,3,4,4,5,5,5-decafluoropentane
--------------------	---------------------------------------

Écotoxicité

Il est peu probable que la substance se dissolve dans l'eau dans des quantités assez grandes pour avoir un effet toxique pour les poissons et les daphnies.

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	27.2
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	120

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Dégradabilité

On ne s'attend pas à ce que le produit soit biodégradable.

Appellation	PENTAFLUOROBUTANE
--------------------	-------------------

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	>200
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	>200
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	113

Mobilité

La solubilité du produit dans l'eau est faible.

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Dégradabilité

Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS

Non réglementé. Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Nocif

FRC FLUX REMOVER C, BULK PACKAGE

CONTIENT MÉTHANOL
TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE

PHRASES DE RISQUE

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68/20/21/22 Nocif : possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

CONSEILS DE PRUDENCE

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

DATE DE RÉVISION 06/01/2011

NO DE REV. /REPL. FDS GÉNÉRÉE LE 3

ÉTAT DE LA FICHE DE SÉCURITÉ

Approuvé.

DATE January 6, 2011

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.